

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1438 18 juin 2013

SOMMAIRE

ALI & Frères s.à r.l 	MGP Europe (Lux) III S.à r.l 6900
Arqacom s.àr.l	MGP Europe (Lux) III S.à r.l 6900
AXA Alternative Participations Sicav II	MGP Europe (Lux) III S.à r.l 6900
69011	MGP Europe (Lux) S.à r.l 6900
Axento S.A	MGP Europe (Lux) S.à r.l 6900
Bâloise Delta Holding S.à.r.l 69009	MGP Europe (Lux) S.à r.l 6900
Belavista Holding S.à r.l	Minorco6900
BI Sicav69011	Mullendriesch 6900
Bürodif S.à r.l	North Investment Protected Note Issuer
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	
69011	Omicron Equities S.A 6902
Carmel Capital IV Sàrl 69010	Opal Holdings Lux S.à r.l6898
CEP III Alphyn GP S.à r.l69016	Opti-Mouse Sàrl
Deadline S.A 69012	Outlet Mall Neumunster S.à r.l 6900
Lake Invest S.à r.l 68982	P.A6901
Lampas Investment69005	P Chateau VII S.à r.l6901
Larochette RCG Re SCA68982	Pecharmant S.A 6901
LeverageSource Holdings Series III (Lux)	PharmaTechnik Unternehmensberatung
Sà. r.l 68983	
LeverageSource III S. à r.l 68983	ProLogis UK Holdings S.A 6901
LeverageSource XI S.à r.l69006	Red Cedar S.à r.l6901
Lily (Lux) Holdings S.à r.l 68982	Restinvest S.A 6899
Lochmore	Seemy S.A 6900
Luxcellence 69001	Summit Partners RKT S.à r.l 6900
Lux Prime Pension - Sepcav68982	Swiss Life Funds (LUX) Management Com-
Lux Water S.A	pany
Medtronic AF Luxembourg S.à r.l 68981	TLW Investment S.A. 6900
MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l 69007	Toy Holding S.ASPF
MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l 69006	TS Redigaffi Holdings S.à r.l 6900
MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l 69006	



North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 114.925.

Le bilan au 28/02/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050788/10.

(130061597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Opti-Mouse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, 2B, Centre Marisca. R.C.S. Luxembourg B 145.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050797/10.

(130062303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Bürodif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 52, Duarrefstrooss. R.C.S. Luxembourg B 176.767.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douzième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Nicolas DIFFERDING, comptable indépendant, né le 3 janvier 1954 à Clervaux, demeurant à L-9908 Troisvierges, 22, rue Josy Conrad;
- 2. Madame Maï Flore DIFFERDING, étudiante, née le 9 février 1992 à Wiltz, demeurant à L-9908 Troisvierges, 22, rue Josy Conrad;
- 3. Madame Lys Chari DIFFERDING, étudiante, née le 17 octobre 1989 à Wiltz, demeurant à L-9908 Troisvierges, 22, rue Josy Conrad,

ici représentée par Monsieur Nicolas DIFFERDING, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante représentée, les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et l'exercice d'activités d'organisation, d'appréciation, de redressement de comptabilité et de comptes de toute nature, d'établissement de bilans et d'analyse par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers ainsi que la tenue de livres comptables et toutes sortes de travaux comptables y compris les déclarations fiscales, le secrétariat social, le calcul des salaires et les travaux y afférents.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute



autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Bürodif S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.



Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés, déclarent souscrire les cent cinquante (150) parts sociales comme suit:



- Monsieur Nicolas DIFFERDING, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
- Madame Maï Flore DIFFERDING, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
- Madame Lys Chari DIFFERDING, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent cinquante parts sociales	150 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Nicolas DIFFERDING, comptable indépendant, né le 3 janvier 1954 à Clervaux, demeurant à L-9908 Troisvierges, 22, rue Josy Conrad.
 - 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
 - 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9990 Weiswampach, 52, Duarrefstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. DIFFERDING, M. F. DIFFERDING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2013. Relation: DIE/2013/4876. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052482/172.

(130064485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers. R.C.S. Luxembourg B 145.495.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 avril 2013

En date du 20 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 avril 2013:

- Madame Sandrine Bruzzo, née le 7 septembre 1968 à Rochefort-sur-Mer (17), Charente Maritime en France, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Madame Sandrine Bruzzo

Gérants de classe B:

Monsieur Gary L. Ellis

Monsieur Philip John Albert



Luxembourg, le 23 avril 2013.

Medtronic IP Holding International Luxembourg Sarl

Référence de publication: 2013054866/24.

(130067055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 143.831.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat;
- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 48 th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054824/15.

(130066959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mars 2013

En date du 18 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Mesdames Corinne Ludes et Christiane Deckenbrunnen et de Messieurs Patrick Gregorius, Gabriel Di Letizia, Thierry Schuman et Claude Heirend pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2014.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Prime Pension - Sepcav

Référence de publication: 2013054826/15.

(130067087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lake Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.464.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Lake Invest S.à r.l.

Société à reponsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2013054814/13.

(130067343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Larochette RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 28.687.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société LAROCHETTE RCG RE S.C.A. Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013054816/11.

(130067582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.578,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 149.478.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy FRIEDMAN DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat;
- nomination de Katherine Gregory-Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 48 th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054820/15.

(130067565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LeverageSource III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 138.096.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat;
- nomination de Katherine Gregory-Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 48 th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054821/15.

(130066924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Opal Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 176.824.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January Before Us, Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared

I. Coral Aircraft Holdings Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Company under number 258049;

here represented by Mr. Gianpiero Saddi, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxy by virtue of a proxy given under private seal on 29 January 2013.

The proxy form is signed ne varietur by the proxy of the appearing party and the Notary.

- II. Such appearing party, represented as stated here above, has requested the Notary to state as follows:
- 1.- The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Opal Holdings Cayman Limited, an exempted limited liability company, incorporated and governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under number 258046 (the "Company").



- 2.- The Company's authorised and issued share capital is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. Documents provided to the Notary, as detailed below, confirm that the net assets value of the Company is at not less than estimated at two million seven hundred and fifty thousand US Dollars (USD 2,750,000.-).
 - 3.- The following documents have been submitted to the Notary:
 - a) A copy of the current memorandum and articles of association of the Company;
 - b) A copy of the certificate of incorporation of the Company;
- c) A copy of the unanimous written resolutions of the directors and shareholder of the Company dated 21 December 2012 deciding inter alia to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg with effect from the date the notarial deed of transfer in Luxembourg will be passed;
 - d) A balance sheet of the Company dated 30 January 2013; and
 - e) A valuation report from the directors.

All the above documents have been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the Notary.

4.- The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office (i.e. its statutory seat and its place of central administration) from the Cayman Islands to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the Company continuing its corporate existence in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg under the name of Opal Holdings Lux S.à r.l., with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company, subject itself to Luxembourg laws, adopts the Luxembourg nationality and opts for the corporate form of a private limited liability company ("société à responsibilité limitée").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the share capital of the Company to an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into:

- (a) forty-five thousand five hundred (45,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- (b) five hundred (500) class A shares (the "Class A Shares");
- (c) five hundred (500) class B shares (the "Class B Shares");
- (d) five hundred (500) class C shares (the "Class C Shares");
- (e) five hundred (500) class D shares (the "Class D Shares");
- (f) five hundred (500) class E shares (the "Class E Shares");
- (g) five hundred (500) class F shares (the "Class F Shares");
- (h) five hundred (500) class G shares (the "Class G Shares");
- (i) five hundred (500) class H shares (the "Class H Shares"); and
- (j) five hundred (500) class I shares (the "Class I Shares"),

each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), and the rights and obligations set out in the articles of association to be adopted in the next resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association so as to make them consistent with Luxembourg laws, which shall now read as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Opal Holdings Lux S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or



- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
 - **3. Objects.** The objects of the Company are:
- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities:
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.



5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into:
- 5.1.1 forty-five thousand five hundred (45,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- 5.1.2 five hundred (500) class A shares (the "Class A Shares");
- 5.1.3 five hundred (500) class B shares (the "Class B Shares");
- 5.1.4 five hundred (500) class C shares (the "Class C Shares");
- 5.1.5 five hundred (500) class D shares (the "Class D Shares");
- 5.1.6 five hundred (500) class E shares (the "Class E Shares");
- 5.1.7 five hundred (500) class F shares (the "Class FShares");
- 5.1.8 five hundred (500) class G shares (the "Class G Shares");
- 5.1.9 five hundred (500) class H shares (the "Class HShares"); and
- 5.1.10 five hundred (500) class I shares (the "Class I Shares"),

each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), and the rights and obligations set out in these Articles. Without prejudice to other designations used in these Articles, the Class A Shares to the Class I Shares are together referred to as the "Classes of Alphabet Shares" and each a "Class of Alphabet Share"; and the shares of any Classes of Alphabet Shares and the Ordinary Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

- 5.2 In addition to the share capital, the Company may have freely distributable share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Shares or reserve allocated to any Shares is transferred. Any such premium or reserve shall be allocated for the exclusive benefit of such Class or Classes of Alphabet Shares and/or Ordinary Shares as is specified in the Shareholders' Resolution relating to the creation of such share premium or other reserve. Any repayment or reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve) shall be allocated to the relevant Class or Classes of Alphabet Shares and/or Ordinary Shares accordingly.
- 5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment to these Articles.
- 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Class(es) of Alphabet Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability offunds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts of the Company.
- 5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Alphabet Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all of the shares in issue in such Class(es) of Alphabet Shares.

In the case of repurchases and cancellations of Classes of Alphabet Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Alphabet Shares may be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I) and within the following periods (the "Repurchase and Cancellation Periods"):

- 5.5.1 the Class I Shares may only be repurchased between 1 January 2013 and 31 December 2013;
- 5.5.2 the Class H Shares may only be repurchased between 1 January 2014 and 31 December 2014;
- 5.5.3 the Class G Shares may only be repurchased between 1 January 2015 and 31 December 2015;
- 5.5.4 the Class F Shares may only be repurchased between 1 January 2016 and 31 December 2016;
- 5.5.5 the Class E Shares may only be repurchased between 1 January 2017 and 31 December 2017;
- 5.5.6 the Class D Shares may only be repurchased between 1 January 2018 and 31 December 2018;
- 5.5.7 the Class C Shares may only be repurchased between 1 January 2019 and 31 December 2019;
- 5.5.8 the Class B Shares may only be repurchased between 1 January 2020 and 31 December 2020;
- 5.5.9 the Class A Shares may only be repurchased between 1 January 2021 and 31 December 2021;
- 5.5.10 thereafter, in case any of the Classes of Alphabet Shares is not repurchased in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period shall be extended by ten years (so that, for example, if no Class I Shares are repurchased between 1 January 2013 and 31 December 2013, Class I Shares may only be repurchased between 1 January 2023 and 31 December 2023) provided that in case a Class of Alphabet Shares has been repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period, the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of Alphabet Shares to be repurchased shall be brought forward to the first business day after the day when the preceding Class of Alphabet Shares are repurchased and cancelled, while the closing date of that Repurchase and Cancellation period remains 31 December of the following year (so that its Repurchase and Cancellation Period is extended) (so that, for example, if the Class I Shares are repurchased on 15 July 2013, the Repurchase and Cancellation Period for the Class H Shares will start on 16 July 2013 and end on 31 December 2014).

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Alphabet Shares (in the possible order provided for in Article 5.5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Alphabet Shares shall give the right to the holders thereof pro



rata to their holding in such Class of Alphabet Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers) and the holders of the repurchased Class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Alphabet Shares held by them.

- 5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Alphabet Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Cancellation Value Per Share may be discharged by the Company in cash or in kind.
 - 5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any one Manager;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.



- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.
- **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its establishment in Luxembourg and ends on 31 December 2013 (all dates inclusive).

15. Distribution rights of shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 To the extent funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the 1915 Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose their distribution. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:
- (a) First, the holders of Ordinary Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.20% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company.



The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant Class of Alphabet Shares or Ordinary Shares (as applicable).

(b) After the distribution set out under a) above, all remaining proceeds available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class I Shares (or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or if the Class H Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares; or if the Class A Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Ordinary Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant Class of Alphabet Shares or Ordinary Shares (as applicable).

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distributions (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.2.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including current year and carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with these Articles (for the avoidance of any doubt, subject to Article 5.2 of these Articles) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Alphabet Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (including current year and carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iii) any preferred dividend (accrued or outstanding) as per Article 15.2, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including current year and carriedforward profits)



P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, as reserved in accordance with these Articles (for the avoidance of any doubt, subject to Article 5.2 of these Articles and excluding any share premium attached to any other classes of Shares, if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Alphabet Shares to be cancelled

L = losses (including carriedforward losses)

LD = any amount equal to any accrued and/or outstanding preferred dividend according to Article 15.2.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of these Articles.

For the avoidance of doubt, the Available Amount shall be capped at any time of determination to an amount equal to the liquidities or transferable assets of the Company at the relevant time of determination; any surplus between the Available Amount and the amount of such liquidities or transferable assets shall be carried forward (and shall be taken into account for the calculation in the Available Amount attributable to the following Class of Alphabet Shares which may be repurchased and cancelled).

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Alphabet Shares to be repurchased and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company available before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Share-holders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A Shares shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Alphabet Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount".

17.2 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.3 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.4 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.5 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the existing share premium amounting to two million seven hundred thousand US Dollars (USD 2,700,000.-) shall be allocated and remain attached to the Ordinary Shares, so that, in accordance with article 5.2 of the articles of association, such share premium may only be repaid or reimbursed with the Ordinary Shares.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following persons with immediate effect:

- Colm Barrington;
- Robert S. Tomczak;
- Declan Cotter.

Discharge will be granted to the above mentioned persons for their mandate as directors of the Company until their resignation at the occasion of the next approval of the annual accounts of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as managers ("gérants") of the Company for an unlimited duration and with immediate effect:

- Mr. Fabrice Rota, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin (France) and having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr. Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco and having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- III. Costs and notarial deed
- 1.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3,200.- Euros.
- 2.- The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.
 - 3.- This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (le "Notaire").

A comparu:

I. Coral Aircraft Holdings Limited., une exempted limited liability company constituée selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans, et immatriculée auprès du Cayman Islands Registrar of Company sous le numéro 258049;

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2013.

Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le Notaire.

- II. Laquelle comparante représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le Notaire d'acter que:
- 1.- La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'Opal Holdings Cayman Limited, une exempted limited liability company constituée et régie selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans, et immatriculée auprès du Cayman Islands Registrar of Company sous le numéro 258046 (la "Société").
- 2.- Le capital social autorisé et émis de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune. Les documents fournis au Notaire, comme détaillés ci-dessous, confirment que la valeur nette des actifs de la Société est fixée à pas moins que deux millions sept cent cinquante mille US Dollars (USD 2.750.000,-).
 - 3.- Les documents suivants ont été présentés au Notaire:
 - a) Une copie de l'acte de constitution et des statuts actuels de la Société;
 - b) Une copie du certificat de constitution de la Société;
- c) Une copie des résolutions écrites unanimes des administrateurs et actionnaires de la Société en date du 21 décembre 2012 décidant inter alia de continuer la Société en tant que société constituée selon les lois du Luxembourg avec effet à compter de la date à laquelle l'acte notarié de transfert est acté au Luxembourg;
 - d) Un bilan de la Société daté du 30 janvier 2013; et
 - e) Un rapport d'évaluation de la part des administrateurs.

Tous les documents mentionnés ci-dessus ont été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et le Notaire.

4.- L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société (c'est-à-dire son siège statutaire et son administration centrale) des lles Caïmans à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, la Société continuant à exister dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination d'Opal Holdings Lux S.à r.l., avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société, étant elle-même sujette aux lois luxembourgeoises, adopte la nationalité luxembourgeoise et opte pour la forme sociale d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à un montant de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) divisé comme suit:



- (a) quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (b) cinq cents (500) parts sociales catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (c) cinq cents (500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (d) cinq cents (500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (e) cinq cents (500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (f) cinq cents (500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (g) cinq cents (500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (h) cinq cents (500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (i) cinq cents (500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), et
- (j) cinq cents (500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, et les droits et obligations fixés dans les statuts adoptés dans les résolutions qui suivent.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, lesquels auront la teneur suivante:

1. Forme et Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") d'Opal Holdings Lux S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont les suivants:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient, à tout moment, un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer;
- 3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce que ce soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;
- 3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder des crédits, assortis ou non de sûretés, dans chaque cas, à toute personne;
- 3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;



- 3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (l'"Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou qui a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans une activité ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie de l'entreprise, propriétés et biens (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous quelque forme que ce soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;
- 3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie de l'entreprise de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des options, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) représenté comme suit:
- 5.1.1 quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- 5.1.2 cinq cents (500) parts sociales catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 5.1.3 cinq cents (500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- 5.1.4 cinq cents (500) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- 5.1.5 cinq cents (500) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- 5.1.6 cinq cents (500) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- 5.1.7 cinq cents (500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- 5.1.8 cinq cents (500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- 5.1.9 cinq cents (500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), et
- 5.1.10 cinq cents (500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),

ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, et les droits et obligations fixés dans les présents Statuts. Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans ces Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie I sont reprises ensemble ci-après comme les «Catégories Alphabétiques de Parts Sociales», et chacune une «Catégorie Alphabétique de Parts Sociales»; et les parts sociales de toute Catégorie Alphabétique de Parts Sociales et des Parts Sociales Ordinaires sont définies ensemble comme les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale». Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs à tout moment des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission librement distribuables ou tous autres comptes de réserves librement distribuables, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale sera transférée. Toute prime d'émission ou réserve sera allouée au profit exclusif de toute Catégorie Alphabétique de Parts Sociales et/ou Parts Sociales Ordinaires comme indiqué dans les résolutions des associés relatives à la création d'une telle prime d'émission ou autre réserve. Tout paiement ou remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime



d'émission ou de réserve) devra par conséquent être alloué à la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales concernée et/ou aux Parts Sociales Ordinaires.

- 5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents statuts.
- 5.4 La Société peut procéder au rachat de sa/ses propre(s) Catégorie(s) Alphabétique(s) de Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.
- 5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories Alphabétiques de Parts Sociales via le rachat par la Société et l'annulation suivante de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales.

Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories Alphabétiques de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories Alphabétiques de Parts Sociales pourront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J) et dans les périodes suivantes (les "Périodes de Rachat et d'Annulation"):

- 5.5.1 les Parts Sociales de Catégorie I pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2013;
- 5.5.2 les Parts Sociales de Catégorie H pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2014:
- 5.5.3 les Parts Sociales de Catégorie G pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015;
- 5.5.4 les Parts Sociales de Catégorie F pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2016;
- 5.5.5 les Parts Sociales de Catégorie E pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017;
- 5.5.6 les Parts Sociales de Catégorie D pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2018;
- 5.5.7 les Parts Sociales de Catégorie C pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019;
- 5.5.8 les Parts Sociales de Catégorie B pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2020;
- 5.5.9 les Parts Sociales de Catégorie A pourront être rachetées uniquement entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre
- 5.5.10 ensuite, si aucune des Catégories de Parts Sociales n'est rachetée ou annulée à la Période de Rachat et d'Annulation concernée, les dates des Périodes de Rachat et d'Annulation devront être prolongées de dix ans (ainsi par exemple, si aucune Part Sociale de Catégorie I n'a été rachetée entre le 1 er janvier et le 31 décembre 2013, les Parts Sociales de Catégorie I ne pourront être rachetées qu'entre le 1 er janvier et le 31 décembre 2023), étant entendu que dans le cas où une Catégorie Alphabétique de Parts Sociales a été rachetée et annulée dans la Période de Rachat et d'Annulation, la date de commencement de la Période de Rachat et d'Annulation de la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales suivante à être rachetée doit être avancée au premier jour ouvrable après le jour où les Catégories Alphabétiques de Parts Sociales précédentes ont été rachetées et annulées, alors que la date de fin de cette Période de Rachat et d'Annulation reste le 31 décembre de l'année suivante (afin que la Période de Rachat et d'Annulation soit prolongée) (ainsi, par exemple, si les Parts Sociales de Catégorie I ont été rachetées le 15 Juillet 2013, la Période de Rachat et d'Annulation pour les Parts Sociales de Catégorie H commencera le 16 juillet 2013 et se terminera le 31 décembre 2014).
- 5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie Alphabétique de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5.5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Catégorie Alphabétique de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au prorata de leur détention dans cette Catégorie Alphabétique de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil de Gérance) et les détenteurs de la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie Alphabétique de Part Sociale appropriée détenue par eux.
- 5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales en question. La Valeur d'Annulation par Part Sociale peut être acquittée par la Société en espèce ou en nature.
- 5.8 Les Parts Sociales ainsi rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.



6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé concernant la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées autrement que pour cause de décès à des personnes autres que des Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales ont approuvé la cession lors d'une assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour cause de décès à des personnes autres que des Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont approuvé la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915.
 - 7.2.3 La cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme étant le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 9. Pouvoirs du conseil de Gérance. Le Gérant Unique, lorsque la Société a un seul Gérant, et, dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour effectuer tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de tout ou partie de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts.
- **10. Représentation de la société.** Sous réserves des dispositions de Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, par tout Gérant;
 - 10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.
- 11. Agent du gérant unique et du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserver de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour



les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.
- 12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel montant n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.
- 13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés ont voté ou non.
- **14.** Exercice social. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent du capital social de la Société.
- 15.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi de 1915 et par ces Statuts, le conseil de gérance proposera leur distribution. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des Associés et conformément aux dispositions suivantes:
- (a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro



rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales ou des Parts Sociales Ordinaires (si applicable).

(b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, toute recette restante disponible pour d'autres distributions (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I (ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A; ou si les Parts Sociales de Catégorie A ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A; ou si les Parts Sociales de Catégorie A ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales (si applicable).

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'/ aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base de comptes intérimaires montrant des fonds suffisants et disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne doit pas excéder, lorsqu'applicable, les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie conformément à la Loi de 1915 ou ces Statuts et que (ii) toutes sommes distribuables qui ne correspondent pas à des profits réellement acquis puissent être recouvrées de l'/des Associé(s) concernés.

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Tout boni de liquidation doit être distribué conformément aux dispositions de distribution prévues à l'article 15.2.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

"Montant Disponible" signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits de l'année en cours et les profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles telles que réservées en accord avec les articles des présents Statuts (pour écarter tout doute, sous réserve des dispositions de l'article 5.2 de ces statuts) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue une réserve disponible, touchant à la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes de l'année en cours et reportées incluses), (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) non-distribuable conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) et (iii) tout dividende préférentiel (couru ou échu) selon l'article 15.2 de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Dans lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les profits de l'année en cours et les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables telles que réservées en accord avec les articles des présents statuts (pour écarter tout doute, sous réserve des dispositions de l'article 5.2 des statuts et excluant toute prime d'émission attachée à toute autre classes de Parts Sociales, le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales a être annulée



- L = pertes (pertes reportées incluses)
- LD = tout montant équivalent tout dividende préférentiel accru et/ou dû conformément à l'article 15.2
- LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts.

Afin d'éviter tout doute, le Montant Disponible sera limité lors de la détermination à un montant équivalent aux liquidités ou actifs transférables de la Société à un moment donné de la détermination; tout surplus entre le Montant Disponible et le montant de ces liquidités ou actifs transférables sera reporté (et sera pris en compte pour le calcul du Montant Disponible attribuable à la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales qui sera rachetée ou annulée).

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie Alphabétique de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société disponibles avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales en question.

"Montant Total d'Annulation" désigne le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie Alphabétique de Parts Sociales I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible pour la catégorie de parts sociales concernée au moment de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales sauf autrement décidé par les associés selon la manière requise pour modifier ces statuts étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être plus élevé qu'un tel Montant Disponible.

17.2 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.3 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 17.4 les en-têtes de ces articles ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.5 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, de plus, que la prime d'émission existante s'élevant à deux millions sept cents mille US Dollars (USD 2.700.000,-) doit être allouée et rester attachée aux Parts Sociales Ordinaires, de sorte que, conformément à l'article 5.2 des statuts, cette prime d'émission ne puisse être repayée ou remboursée qu'avec les Parts Sociales Ordinaires.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes avec effet immédiat:

- Colm Barrington;
- Robert S. Tomczak;
- Declan Cotter.

Décharge sera donnée aux personnes mentionnées ci-dessus pour leur mandat d'administrateur de la Société jusqu'à leur démission à l'occasion de la prochaine approbation des comptes annuels de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France) et ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- M. Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco et ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- III. Frais et acte notarié
- 1.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 3.200.- Euro.



- 2.- Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.
 - 3.- Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci et le Notaire ont signé le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5990. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054239/871.

(130066329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 45.216.

EXTRAIT

Les résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17.12.2012 sont:

- 1. M. Francesco OLIVIERI, démissionne de son poste d'administrateur de la société LOCHMORE, avec effet au 17 décembre 2012.
 - 2. Suite au décès de M. Simon TORTELL, il est révoqué de son poste d'administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour LOCHMORE

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2013054846/17.

(130066820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Restinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 148.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013054855/12.

(130066787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lux Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013054853/11.

(130067214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.



Mullendriesch, Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.556.

L'an deux mille treize,

le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «MULLENDRIESCH» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange,

constituée suivant acte notarié du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 160 du 22 février 2005.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 104 556

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 19 décembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 635 du 28 mars 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mia SÖRENSEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandrine DE JESUS, employée privée, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée Générale Extraordinaire constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipative de la Société et décision de sa mise en liquidation, avec effet immédiat;
- 2. Décision de nommer la société «FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 70 802), comme liquidateur;
 - 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
- 4. Décision de nommer la société «FIDUWAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 146 788), aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.
- B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer la société «FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 70 802),



représentée par son seul gérant avec pouvoir de seule signature: Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société, (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer la société «FIDUWAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 146 788),

aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.J. SCHERER, M. SÖRENSEN, S. DE JESUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5290. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013054219/85.

(130066647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013:

En date du 24 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Lucien Euler, Monsieur Olivier Storme et Monsieur Jean-Marc Servais en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxcellence Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013054854/15.

(130067218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Minorco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.139.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Luxembourg, le 26 avril 2013. Signature Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013054870/13.

(130066771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Outlet Mall Neumunster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.551.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFEFR, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding SARL, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by M. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27 th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name "Outlet Mall Neumunster S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.551 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 14 th , 2008, published in the "Mémorial C-Recueil des Sociétés et Associations", number 2031, on August 21 st , 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated March 19 th , 2013, not yet published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations".
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) represented by one hundred and twenty-seven (127) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.
- III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) to twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to thirty-four thousand nine hundred Euro (EUR 34,900.-).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid Outlet Mall Group Holding SARL,

so that the total amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Group Holding SARL holds all the one hundred and twenty-seven (128) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:



" Art. 5. Issued capital (first paragraph). The issued capital of the Company is set at twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la «Comparante» ou «OMGH»), représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mall Neumunster S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.551 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031, le 21 août 2008. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.
 - III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille sept cents euros (12.700,- EUR) à douze mille huit cents euros (12.800,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à trente-quatre mille neuf cents euros (34.900,- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les même droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) a été payée par Outlet Mall



Group Holding SARL, et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Group Holding SARL, détient cent vingt-huit (128) parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cents euros (12.800,- EUR) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15725. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054244/134.

(130066587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054895/13.

(130066939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour MGP Europe (Lux) S.à r.l. Delloula Aouinti Gérante

Référence de publication: 2013054896/13.

(130066940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054897/13.

(130066941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 avril 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Baptiste LOPEZ (Président du Conseil d'Administration), Eric BAESSEN, Eric TALLEUX et Erik VAN OTTERDIJK.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Ernst & Young S. A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054831/15.

(130066995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe (Lux) III S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054889/13.

(130066946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour MGP Europe (Lux) III S.à r.l. Delloula Aouinti Gérante

Référence de publication: 2013054890/13.

(130066947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe (Lux) III S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054891/13.

(130066948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LeverageSource XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.316.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy FRIEDMAN DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat;

- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57 th Street, 48 th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054823/15.

(130067049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054903/13.

(130066952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l. Delloula Aouinti Gérante

Référence de publication: 2013054902/13.

(130066951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013054901/13.

(130066950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Seemy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.380.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 avril 2013 lors du conseil d'administration de la société

Il a été décidé:

De nommer, BDO Audit, 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg comme Réviseur d'entreprises agrée jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SEEMY S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013055035/15.

(130067204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 09 avril 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Marcel FINKER (Président), Jean-Pierre GRIMAUD (Vice-Président) et Hermann INGLIN.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, PricewatherhouseCoopers Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Luxembourg.

Nomination de Madame Dagmar MARONI et Monsieur Andreas BASCHONG en qualité d'administrateur du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme Madame Dagmar MARONI, résidant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich, Suisse et Monsieur Andreas BASCHONG résidant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich, Suisse pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014 en qualité d'administrateur du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055044/21.

(130067048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.



Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.326.900,88.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 169.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055042/11.

(130067239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

FXTRAIT

L'assemblée générale du 23 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 23 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour TOY HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013055106/22.

(130067222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 26 avril 2013 entre:

- TS Venture VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.000.000,00 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148365,

Et,

- Bocci Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de12.500,00 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172163,

que les quatre cent dix mille huit cents quarante-sept (410.847) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par TS Venture VI S.à r.l., susnommée, à Bocci Holding S.à r.l., susnommée.



Senningerberg, le 29 avril 2013.

ATOZ SA

Aerogolf Center- Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013055112/29.

(130067429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

TLW Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 132.546.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055102/9.

(130067584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 127.355.

Résolution des Associés

En date du 9 avril 2013, les associés ont signé un contrat d'achat/vente de 44 parts de la société, transféré de M. J. Lilla à M. D. Hussain.

Après cette transaction, M. Dilawar Hussain détient 95 parts et M. Javaid Lila détient parts dans la société Ali & Frères Sàrl.

Ettelbruck, le 9 April 2013.

Ali & Frères S.à r.l.

Dilawar Hussain / Javaid Lilla

Managing Partner / Dormant Partner

Référence de publication: 2013055248/16.

(130068338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

Les Comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29 avril 2013.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l.

Daniel FRANK

Gérant

Référence de publication: 2013055294/14.

(130068339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Axento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.993.

Extrait des résolutions par voie circulaire du Conseil d'administration du 21 février 2013

Conformément à l'article 7 des statuts d'Axento (la «Société») le Conseil d'administration prend les résolutions suivantes par voie circulaire.



- Le Conseil prend acte de la démission, avec effet au 22 février 2013 de M. Benoît De Blieck, avec adresse professionnelle à B-1160 Bruxelles, Chaussée de Wavre 1945 en qualité d'administrateur et de délégué à la gestion journalière.
- Afin de poursuivre provisoirement le mandat laissé vacant par Monsieur De Blieck, et conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le Conseil décide de coopter, avec effet au 22 février 2013, la Société Privée à Responsabilité Limité Unipersonnelle BDB Management, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0500.880.977, dont le siège social est sis à B-1140 Bruxelles, rue Colonel Bourg 127/129, représentée par son représentant permanent, Monsieur Benoît De Blieck, et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire du 18 avril 2013, à laquelle sera soumise la proposition de nommer définitivement la SPRLU BDB Management en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 mars 2013.

Pour AXENTO S.A. - Société anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013055290/23.

(130068335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Belavista Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.624,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.894.

Suite à la liquidation volontaire de la société, DAVY Investments S.à r.l. (une société immatriculé auparavant sous le numéro B 139.749 et radiée au 29 novembre 2012), veuillez prendre note que les parts sociales de classe J détenues par elle-même ont été transférées comme suit:

- 4.062 parts sociales de classe J ont été transférées à DAVY PROPERTY HOLDINGS, une société irlandaise, immatriculée sous le numéro 414752, avec siège sociale sis au 49, Dawson Street, bâtiment Davy house, IRL - Dublin 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A. Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013055311/17.

(130068299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 10 avril 2013 que:

- Madame Anne Sheedy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 10 Avril 2013;
- Madame Clarissa Beresford, née le 28 Novembre 1980 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Madame Anne Sheedy, avec effet au 10 Avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

- 1. M. Dominic Spiri, gérant;
- 2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
- 3. Mme Clarissa Beresford, gérante;
- 4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
- 5. M. Stéphane Hadet, gérant.



Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055330/24.

(130067942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055327/10.

(130067791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Arqacom s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.825.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 avril 2013 que,

Suite à des cessions de parts intervenues sous seing privé en date 30 avril 2013, le capital de la société ARQACOM s.à r.l. est dès à présent souscrit comme suit:

Monsieur Margar VARDANYAN, né à Erevan (Arménie), le 27 juin 1977, demeurant à

Madame KHACHATUROVA Inna, née à Pyatigorsk (Union et République Soviétique),

Suite à la démission de Monsieur Armen STEPANYAN de son poste de gérant administratif,

Nomination d'une nouvelle gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Inna KHACHATUROVA, née à Pyatigorsk (Union et République Soviétique), le 17 février 1977, demeurant à B - 6700 Arlon, 34, Rue de Bastogne

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, avec facilité de procuration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055276/20.

(130068285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2013

Am 15. März 2013 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Prüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, wird bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung zum Wirtschaftsprüfer bestellt.

Luxembourg, den 20-03-2013.

AXA Alternative Participations SICAV II

Référence de publication: 2013055287/14.

(130068086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 avril 2013 a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:



Madame Christina LARSEN

Managing Director, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen

Monsieur Kenneth Hallum KNUDSEN

Head of Fund Management and Operations, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen

Monsieur Antonio THOMAS,

Managing Director - RBS (Luxembourg) SA / Chairman - RBS Fund Services

33 Rue de Gasperich L-5826 Hesperange, Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

- de nommer Deloitte Audit, 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

Pour BI SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013055313/24.

(130067880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Deadline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.061.

Extrait de la Résolution Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2013

Résolution:

Le siège de la société est transféré:

du 4, rue Henri Schnadt - L-2530 Luxembourg

au 16, Val Ste Croix - L-1370 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055420/16.

(130068189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

ProLogis UK Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054963/9.

(130067540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Red Cedar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.051.300,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 167.819.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-four day of April.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RED CEDAR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (limited liability company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 167819, incorporated on March 28 th, 2012 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial



des Sociétés et Associations number 1168 dated May 9 th , 2012, deed modified on May 7 th , 2012 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1419 dated June 7 th , 2012 (hereafter the "Company).

The General Meeting was presided by Mr Jan Arie Dekker, director, with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands).

The chairman appointed as secretary Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
 - IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

- 1) Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 100.000,- EUR so as to raise it from its current amount of 1.051.300,- EUR to the amount of 1.151.300,- EUR by issuance of 1.000 new shares with a nominal value of 100,- EUR per share, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;
- 2) Subscription by the foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, having its registered at Orlyplein 10, 24 th floor, 1043 DP Amsterdam (the Netherlands), of the 1.000 new shares of the Company and payment by a contribution in cash:
 - 3) Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;
 - Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 100.000,-EUR so as to raise it from its current amount of 1.051.300,- EUR to the amount of 1.151.300,- EUR by issuance of 1.000 new shares with a nominal value of 100,- EUR per share, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

Second resolution

The 1.000 new shares of the Company with a nominal value of 100,- EUR per share have been subscribed and entirely paid up by the foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, prenamed by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 100.000,-eur is as of now available to the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at 1.151.300,- EUR represented by 11.513 shares with a nominal value of 100,- EUR each and such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in."

Fourth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro prenamed in his capacity as member of the board of mangers of the Company to proceed individually in the name of the shareholders and on behalf of the Company with the inscriptions or formalities necessary or deemed useful in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.600.-.



The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary this original deed.

French version

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RED CEDAR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 167819, constituée le 28 mars 2012 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1168 du 9 mai 2012, acte modifié le 7 mai 2012 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1419 du 7 juin 2012 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan Arie Dekker, administrateur, demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

- I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

- 1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 100.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.051.300,- EUR au montant 1.151.300,- EUR par l'émission de 1.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR par part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire;
- 2. Souscription par la fondation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, ayant son siège social à Orlyplein 10, 24 e étage, 1043 DP Amsterdam (Pays-Bas), des 1.000 nouvelles parts sociales de la Société et libération par un apport en numéraire;
 - 3. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;
 - 4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 100.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.051.300,- EUR au montant 1.151.300,- EUR par l'émission de 1.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR par part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Les 1.000 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100,- EUR par part sociale ont été souscrites et entièrement libérées par la fondation Stichting Administratiekantoor Red Cedar prénommée par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 100.000,-EUR est à présent à la disposition de la Société.



Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de 1.151.300,- EUR représenté par 11.513 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles Duro prénommé en sa qualité de membre du conseil de gérance de la Société de procéder individuellement au nom des associés et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.600.-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEKKER, DURO, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/04/2013. Relation: EAC/2013/5467. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055010/144.

(130066758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

P Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054952/9.

(130066903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

P.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013054953/12.

(130066926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

PharmaTechnik Unternehmensberatung, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26/04/2013. Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2013054954/12.

(130066957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pecharmant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 34.308.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PECHARMANT S.A. REGGIORI Robert / DONATI Régis Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013054968/12.

(130066871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

CEP III Alphyn GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.804.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.I. SICAR, a Luxembourg private limited liability company with variable share capital, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 127.711 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Christelle Frank, employee with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653, by virtue of proxy given under private seal on 15 April 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations, (ii) the financing of any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the same group of companies as the Company and (iii) the acquisition of intellectual property rights and the licensing of such rights to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager, director or partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad forming part of the same group of companies as the Company.



The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grants rights in any such acquired intellectually property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name "CEP III Alphyn GP S.à r.l.".
- **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and Transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one (1) pound sterling (GBP 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

- **Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.
- **Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.



Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.



Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and Annual accounts

- **Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of September and ends on the thirty-first of August of each year.
- Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and Dissolution

- **Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of August two thousand thirteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.a r.I SICAR prenamed, declared to subscribe for twelve thousand (12,000) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand pounds



sterling (GBP 12,000.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-), so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
- Mrs Erica Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.200,- Euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec capital variable, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Titre I er - Forme, Objet social, Durée, Nom, Siège social

- **Art. 1** ^{er} . **Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).
- Art. 2. Objet social. La Société a pour objet (i) la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations, (ii) le financement de toute société commerciale, industrielle, financière ou autre luxembourgeoise ou étrangère appartenant au même groupe de sociétés que la Société et (iii) l'acquisition de droits de propriété intellectuelle et la licence de ces droits à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière ou autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.



La Société peut également agir en qualité de gérant, d'administrateur ou associé/actionnaire avec une responsabilité illimitée ou une responsabilité limités aux dettes et obligations d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peur acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CEP III Alphyn GP S.à r.l.».
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et Transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Livre Sterling GBP (GBP 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

- Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.
- **Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité au moins des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.



Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associe de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingtquatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le conseil de gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



Titre IV - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et Comptes annuels

- Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier septembre et se termine le trente et un août de chaque année
- Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou en cas de pluralité par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI - Liquidation et Dissolution

- Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un août deux mille treize.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR susnommée, déclare souscrire aux douze mille (12.000) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) par versement en espèces de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000-).



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
- Mme Erica Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mme Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2013. Relation: RED/2013/598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013053264/441.

(130065554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Omicron Equities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 153.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054951/9.

(130067317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck